

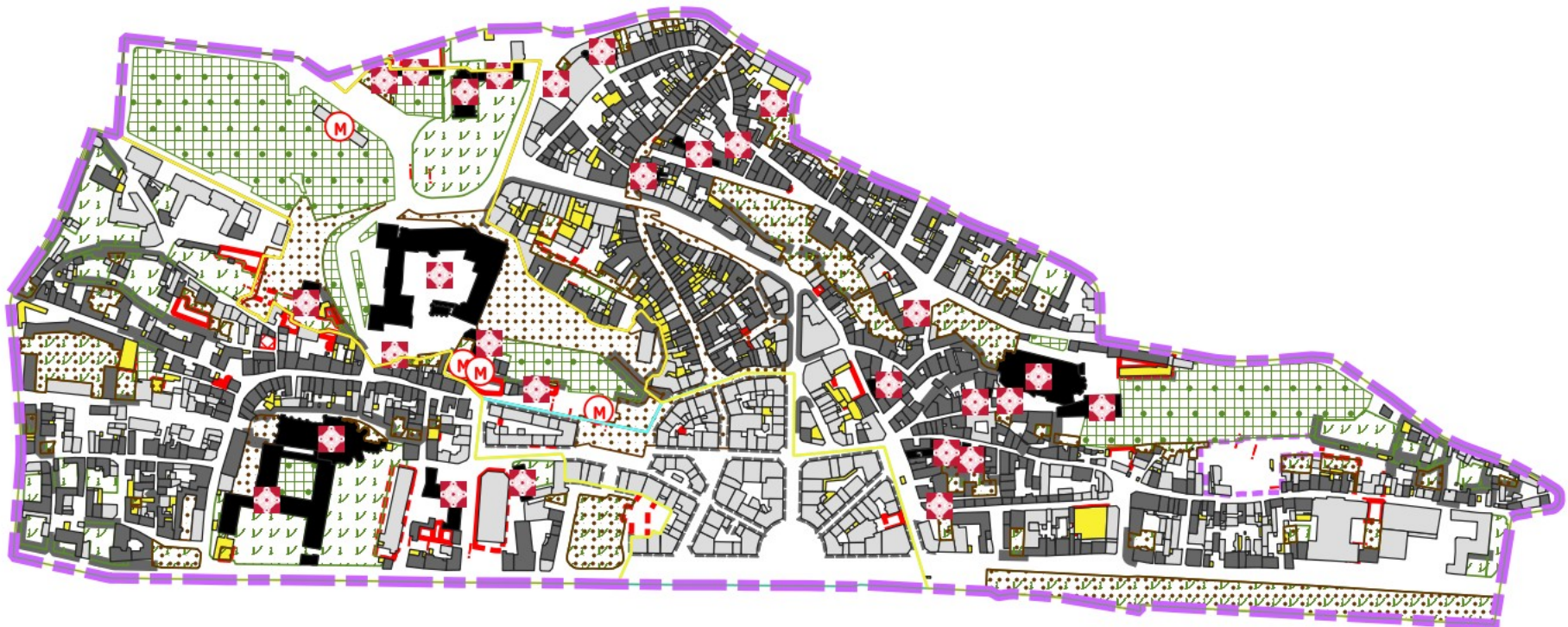


# Enjeux

- Intégration des PSMV dans le GPU
  - environ 110 PSMV
  - document d'urbanisme à part entière
  - intégration du contenu en totalité
    - Zonage, prescriptions et pièces réglementaires
- Modélisation simple et cohérente avec celles des PLU
- Avec l'adhésion et en coordination avec le Ministère de la Culture
- Conforme à la [nouvelle légende nationale PSMV](#)

# Historique de la standardisation

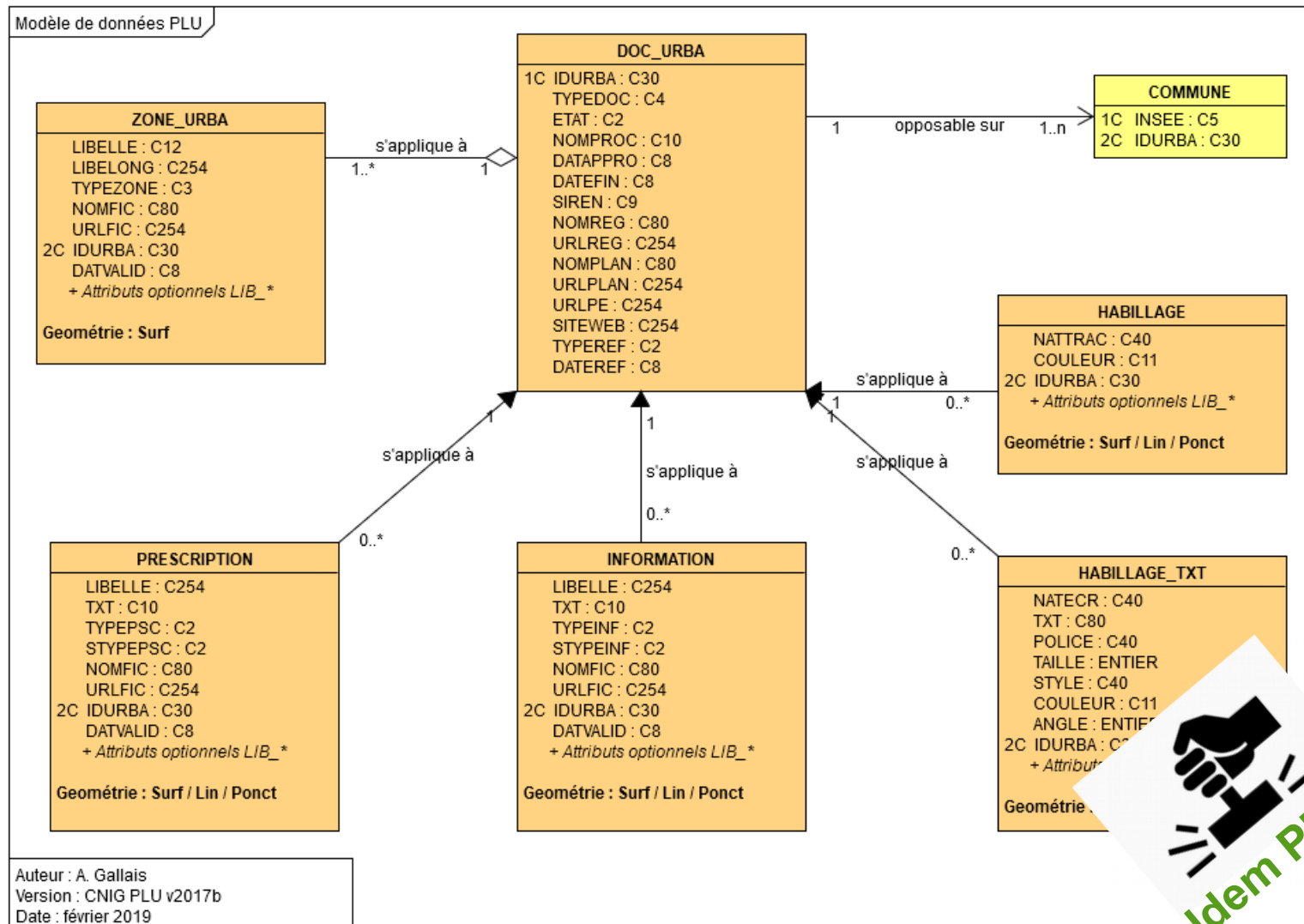
- Démarche GT CNIG DDU amorcée en 2014 (ville d'Avignon...)
- Projet pré-professionnel étudiants de l'ESGT en 2016
- Attente de la publication de la légende nationale (10 octobre 2018)
- Procédure normale d'élaboration / revue / appel à comm. / validation
- Participation remarquable de la DRIEA IF/UD75 (2 PSMV à Paris), et villes de Rennes, Besançon, etc.



# Standard PSMV

- Conformité de modèle et d'implémentation avec celui des PLU
  - Un standard PSMV spécifique (vs PLU/CC/PSMV)
    - format court car renvois systématiques au géostandard PLU/CC
- Séries de données :
  - tables d'informations géographiques
    - DOC\_URBA : table décrivant le PSMV (informations)
    - Zonage, Prescriptions, Périmètres d'information, Habillage
  - Pièces écrites réglementaires au format pdf
    - Procédure, Rapport de présentation, Règlement, Orientations d'aménagement, Annexes informatives
  - Codage dans la structure et l'arborescence standardisées CNIG
    - Extension de la codification PLU/CC au PSMV
- Métadonnées Inspire correspondantes, obligatoires
- Projet de standard validé par le GT CNIG DDU du 29 avril

# Modèle de données



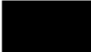















# Extension de la codification

	Géostandard CNIG PLU	Géostandard CNIG PSMV																																																						
Nouveaux Sous-codes	<table border="1"> <tr> <td>07</td> <td>00</td> <td>Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique</td> </tr> <tr> <td>07</td> <td>01</td> <td>Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural</td> </tr> <tr> <td>07</td> <td>02</td> <td>Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural</td> </tr> <tr> <td>07</td> <td>03</td> <td>Patrimoine paysager correspondant à un espace boisé à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural</td> </tr> <tr> <td>07</td> <td>04</td> <td>Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique</td> </tr> <tr> <td>07</td> <td>05</td> <td>Éléments de paysage correspondant à un espace boisé, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique</td> </tr> </table>	07	00	Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique	07	01	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	07	02	Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	07	03	Patrimoine paysager correspondant à un espace boisé à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	07	04	Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique	07	05	Éléments de paysage correspondant à un espace boisé, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique	<table border="1"> <tr> <td>07</td> <td>00</td> <td>Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique<sup>8</sup></td> </tr> <tr> <td>07</td> <td>01</td> <td>Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural</td> </tr> <tr> <td>07</td> <td>02</td> <td>Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural</td> </tr> <tr> <td>07</td> <td>03</td> <td>Patrimoine paysager correspondant à un espace boisé à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural</td> </tr> <tr> <td>07</td> <td>04</td> <td>Éléments de paysage (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique</td> </tr> <tr> <td>07</td> <td>05</td> <td>Éléments de paysage correspondant à un espace boisé (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique</td> </tr> <tr> <td>07</td> <td>50</td> <td>Immeuble bâti dont les parties intérieures et extérieures sont protégées en totalité, à conserver, restaurer et mettre en valeur</td> </tr> <tr> <td>07</td> <td>51</td> <td>Élément intérieur particulier protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur</td> </tr> <tr> <td>07</td> <td>52</td> <td>Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées (façades, toitures, etc.), à conserver, restaurer et mettre en valeur</td> </tr> <tr> <td>07</td> <td>53</td> <td>Mur de soutènement, rempart ou mur de clôture protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur</td> </tr> <tr> <td>07</td> <td>54</td> <td>Élément extérieur particulier protégé (portail, clôture, puits, fontaine, statue, décor, etc.), à conserver, restaurer et mettre en valeur</td> </tr> <tr> <td>07</td> <td>55</td> <td>Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine protégée, à conserver, restaurer et mettre en valeur</td> </tr> </table>	07	00	Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique <sup>8</sup>	07	01	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	07	02	Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	07	03	Patrimoine paysager correspondant à un espace boisé à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	07	04	Éléments de paysage (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique	07	05	Éléments de paysage correspondant à un espace boisé (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique	07	50	Immeuble bâti dont les parties intérieures et extérieures sont protégées en totalité, à conserver, restaurer et mettre en valeur	07	51	Élément intérieur particulier protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur	07	52	Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées (façades, toitures, etc.), à conserver, restaurer et mettre en valeur	07	53	Mur de soutènement, rempart ou mur de clôture protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur	07	54	Élément extérieur particulier protégé (portail, clôture, puits, fontaine, statue, décor, etc.), à conserver, restaurer et mettre en valeur	07	55	Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine protégée, à conserver, restaurer et mettre en valeur
	07	00	Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique																																																					
07	01	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural																																																						
07	02	Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural																																																						
07	03	Patrimoine paysager correspondant à un espace boisé à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural																																																						
07	04	Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique																																																						
07	05	Éléments de paysage correspondant à un espace boisé, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique																																																						
07	00	Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique <sup>8</sup>																																																						
07	01	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural																																																						
07	02	Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural																																																						
07	03	Patrimoine paysager correspondant à un espace boisé à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural																																																						
07	04	Éléments de paysage (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique																																																						
07	05	Éléments de paysage correspondant à un espace boisé (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique																																																						
07	50	Immeuble bâti dont les parties intérieures et extérieures sont protégées en totalité, à conserver, restaurer et mettre en valeur																																																						
07	51	Élément intérieur particulier protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur																																																						
07	52	Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées (façades, toitures, etc.), à conserver, restaurer et mettre en valeur																																																						
07	53	Mur de soutènement, rempart ou mur de clôture protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur																																																						
07	54	Élément extérieur particulier protégé (portail, clôture, puits, fontaine, statue, décor, etc.), à conserver, restaurer et mettre en valeur																																																						
07	55	Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine protégée, à conserver, restaurer et mettre en valeur																																																						
	<p>Nouveaux sous-codes (&gt; 50)</p>																																																							

# Correspondance codification / légende

07 00	Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique <sup>6</sup>
07 01	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
07 02	Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
07 03	Patrimoine paysager correspondant à un espace boisé à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
07 04	Éléments de paysage (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique
07 05	Éléments de paysage correspondant à un espace boisé (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique
07 50	Immeuble bâti dont les parties intérieures et extérieures sont protégées en totalité, à conserver, restaurer et mettre en valeur
07 51	Élément intérieur particulier protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
07 52	Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées (façades, toitures, etc.), à conserver, restaurer et mettre en valeur
07 53	Mur de soutènement, rempart ou mur de clôture protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
07 54	Élément extérieur particulier protégé (portail, clôture, puits, fontaine, statue, décor, etc.), à conserver, restaurer et mettre en valeur
07 55	Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine protégée, à conserver, restaurer et mettre en valeur
07 56	Séquence naturelle protégée (front rocheux, falaise, etc.), à conserver, restaurer et mettre en valeur
07 57	Parc ou jardin de pleine terre protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
07 58	Espace libre à dominante végétale protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
07 59	Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble protégée, à conserver, restaurer et mettre en valeur
07 60	Arbre remarquable ou autre élément naturel protégé (grotte, rocher, etc.), à conserver, restaurer et mettre en valeur
07 61	Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale protégé (pavés, calades, etc.), à conserver, restaurer et mettre en valeur
07 62	Cours d'eau, réseau hydraulique ou étendue aquatique protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
07 63	Point d'eau ou source protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
07 64	Passage d'eau souterrain protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur

## III - Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

07-50		Immeuble bâti dont les parties intérieures <sup>27</sup> et extérieures <sup>28</sup> sont protégées en totalité
07-51		<u>Élément intérieur particulier</u> <sup>29</sup> : A : vestige archéologique ; B : boiseries, C : cheminée ; D : décor (immeuble par nature) ; E : escalier ; F : ferronnerie ; M : mobilier attaché a perpétuelle demeure <sup>30</sup> (statues notamment) ; O : organisation, distribution ou agencement ; P : plafond ; R : mur de refend ; S : sol ; T : charpente de toit ; V : pièce voûtée.
07-52		Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées (façades <sup>31</sup> , toitures, etc.)
07-53		Mur de soutènement, rempart, mur de clôture
07-54		Élément extérieur particulier <sup>32</sup> (portail, clôture, puits, fontaine, statue, décor, etc.)
07-55		Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine
07-56		Séquence naturelle (front rocheux, falaise, etc.)
01-01		Espace boisé classé
07-57		Parc ou jardin de pleine terre
07-58		Espace libre a dominante végétale
07-59		Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
07-60		Arbre remarquable ou autre élément naturel (grotte, rocher, etc )
07-61		Place, cour ou autre espace libre a dominante minérale (pavés, calades, etc.)
07-62		Cours d'eau, réseau hydraulique ou étendue aquatique
07-63		Point d'eau ou source
07-64		Passage d'eau souterrain

# L'appel à commentaires

- Organisé par le CNIG
- Durée 6 semaines (13 mai au 28 juin)
- Précédé d'une relecture technique par le Ministère de la Culture et le Bureau métier DHUP/QV3
- Présenté au GT DDU du 13 juin
- A généré **18** commentaires provenant de **5** contributeurs :
  - Angers Loire Métropole
  - Métropole du Grand Nancy
  - Ministère de la Culture
  - IGN / Projet GPU
  - CEREMA



# L'appel à commentaires

- 18 commentaires :
  - 4 - (22%) ayant généré corrections
  - 9 - (50%) correspondants à des besoins d'explications (question / réponse)
  - 3 - (17%) concernant l'arrêté sur légende nationale (ne relève pas du CNIG)
  - 2 - (11%) non retenus
- Re-débattus aux GT CNIG DDU du 13 juin pour les plus importants

	Organisme	Type de commentaire: (G)énéral (U)rbanisme (T)echnique (E)ditorial	Page, Paragraphe Figure / Tableau / Note / Ligne	Commentaire (explication du besoin de modification)	Modification proposée par l'organisme	Décision du GT CNIG DDU en coordination avec le Ministère de la Culture
12	Métropole du Grand Nancy	E	p9	Table doc_urba TYPEDOC occurrence	Spécifier Document_Urba_Type au lieu de PSMV	Document_Urba_Type est inutile en l'occurrence puisque la valeur est toujours égale à « PSMV ».
13	Métropole du Grand Nancy	U	Page 22	Périmètre des biens inscrits au patrimoine Unesco	A codifier dans la table InformationPSMVType	Les codes 40-01 (Périmètre d'un bien inscrit au patrimoine mondial) et 40-02 (Zone tampon d'un bien inscrit au patrimoine mondial) ont été ajoutés au type énuméré InformationPSMVType.

# Test de numérisation : PSMV Besançon



Ville de  
**Besançon**

*D.S.I.*  
*Service Information Géographique*

**PSMV : test sur  
Besançon  
Centre ancien**

© Ville de Besançon 2019



**Cerema**

Centre d'études et d'expertise sur les risques,  
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Direction territoriale Ouest

# Merci de votre attention

Arnauld GALLAIS

+33 (0)2 40 12 84 76

[arnauld.gallais@cerema.fr](mailto:arnauld.gallais@cerema.fr)